



**Plan de Protection**  
**Westlake Church Lausanne**  
Rue du Centre 72, St Sulpice  
16/09/2021

This plan de protection has been drawn up in accordance with the requirement of the federal authorities and is based upon the standard plan de protection issued by the OFSP, 08/09/2021 (Extension de l'utilisation du certificat COVID-19), en vigueur du 13 sept. 2021 au 24 janv. 2022. Where further explanations were required it has made use of the revised plans of the Réseau Evangelique, 14/09/2021, for services with, and without, the COVID-Certificate. The procedures for teaching children in Sunday school are in accordance with those issued by the DFI and OFSP for schools, 08/06/2020.

#### Principe

Le Conseil fédéral a décidé le 08 septembre 2021 qu'à partir du 13 septembre 2021, seules les manifestations religieuses de 50 personnes au maximum pourront être organisées sans certificat Covid.

Selon l'article 14, ce concept de protection peut être adapté et précisé par l'église évangélique locale. Le concept de protection doit être mis en œuvre avec bon sens.

#### Plan de protection pour rassemblements évangéliques avec certificat Covid

##### Avant un culte

La direction de l'église prépare les événements que le respect des mesures puisse être assuré.

##### Mesures :

1. Les participants à l'événement sont informés en avance des mesures applicables à l'événement. En particulier, il faut souligner que les coordonnées seront collectées.
2. Une "personne chargée du plan de protection" est désignée pour chaque événement.
3. Les événements assis sont autorisés jusqu'à 1'000 personnes en intérieur. Il n'y a aucune restriction en extérieur.

##### Contrôles à l'accueil

La direction de l'église veillera à ce que les contrôles à l'entrée soient effectués de manière appropriée en mettant en œuvre les mesures suivantes.

##### Mesures :

1. Des mesures de guidage des personnes sont installées, de sorte qu'il soit possible d'entrer et de sortir du bâtiment d'église en respectant les mesures de distances. Dans les salles utilisées, les entrées et les sorties du bâtiment ou salles sont séparées.
2. Il y a un poste d'hygiène avec un distributeur de désinfectant à chaque entrée.

### 3. Vérification des certificats Covid

Les organisateurs doivent vérifier le certificat Covid par registration avant le culte et à l'entrée. Le certificat peut être imprimé ou sous forme numérique sur le téléphone mobile. Le contrôle s'effectue à l'aide de l'application « COVID Certificate Check ». Pour les personnes qui ne sont pas des visiteurs réguliers ou qui sont inconnues, les données personnelles doivent être vérifiées (carte d'identité, permis de conduire) et comparées avec le certificat. Le contrôle est effectué avec un sens de la mesure et se base sur les points suivants :

- Les personnes de moins de 16 ans sont exclues du contrôle. - Le contrôle est effectué avec un sens de la mesure.

Pendant un Culte Mesures :

#### 1. Aérer

Des précautions seront prises pour assurer une bonne ventilation avant, pendant et après l'événement.

#### 2. Disposition des sièges dans l'espace de culte: la disposition des sièges n'est plus soumise à des restrictions.

#### 3. Chanter: le chant communautaire n'est plus soumis à des restrictions.

#### 4. Sainte-Cène: la St-Cène n'est plus soumise à des restrictions.

#### 5. Masques

Pour ceux qui ont un certificat, les masques ne sont plus obligatoires. Lors d'événements avec des enfants et des jeunes, les masques sont obligatoires pour les 12-16 ans.

### Hygiène

Toutes les surfaces dans les locaux utilisés seront nettoyées soigneusement et régulièrement. Les salles utilisées peuvent être bien aérées et donc sont jugées aptes à accueillir des cultes de Westlake Church Lausanne.

### Personnes atteintes du COVID-19

Les personnes malades doivent absolument rester à la maison, de même que les personnes qui vivent sous le même toit ou ont été en contact étroit avec elles. Les consignes de

l'OFSP sur l'isolement et la quarantaine s'appliquent, ainsi que les directives et les

instructions des services cantonaux compétents. S'il s'avère après le culte qu'une personne infectée par le COVID-19 y a participé, la direction de l'Église en sera immédiatement informée. La direction de l'Église informera rapidement les participants du culte et attirera leur attention sur les règles de l'OFSP concernant cet incident.

## Programme pour les enfants

Le programme pour enfants pendant le culte sera mené selon les mêmes règles d'hygiène et de distance que dans l'école obligatoire. Les directives sont disponibles sur le site web

du Département cantonal de l'instruction publique. Pour la crèche, ce sont les règles

applicables à une crèche qui sont à respecter. Les personnes particulièrement vulnérables ne sont pas autorisées à intervenir ou à fréquenter des programmes pour enfants.

## Information

Les personnes qui participent ou assistent à des cérémonies et des services religieux

doivent être informées à l'avance des mesures de protection en vigueur.

**Plan de protection pour rassemblements évangéliques sans certificat Covid**

## **Hygiène et distance**

Les règles d'hygiène et de distance (1.5m) restent les mesures de protection les plus efficaces.

Cela implique non seulement de ne pas se serrer la main ni de se faire la bise, mais aussi de tousser dans le creux du coude et surtout de se laver les mains régulièrement et soigneusement. Ces règles s'appliquent autant à l'extérieur des lieux, avant et après le culte, que à l'intérieur du bâtiment lors de l'assemblée.

Des postes de désinfection des mains seront disponibles aux entrées et aux sorties du culte. Les participants sont tenus de se désinfecter les mains avant d'entrer. Le port de gants n'est pas recommandé.

Le port du masque est obligatoire.

Toutes les surfaces dans les locaux utilisés seront nettoyées soigneusement et régulièrement. Les salles utilisées peuvent être bien aérées et donc sont jugées aptes à accueillir des cultes de Westlake Church Lausanne.

L'orateur respectera la distance vis-à-vis de l'assemblée par aide d'un micro.

Les participants doivent éviter autant que possible les contacts physiques et le passage d'objets. Ils apporteront leurs propres objets de culte (p. ex. la Bible) et ne les prêteront pas à d'autres personnes. En respectant les règles de distances préconisées et avec une bonne circulation de l'air (aération continue ou rassemblement à l'extérieur), les chants d'église sont possible avec les masques (autorisé depuis le 19 avril 2021). Une équipe de louange peut accompagner le chant communautaire en respectant les distances de sécurité entre eux et avec les participants, si possible avec 3m.

## **Contrôles à l'accueil**

Des mesures de guidage des personnes sont installées, de sorte qu'il soit possible d'entrer et de sortir du bâtiment d'église en respectant les mesures de distances. Dans les salles utilisées, les entrées et les sorties du bâtiment ou salles sont séparées.

Initialement, les membres de l'église devront se préinscrire pour un culte. Une inscription écrite à l'entrée sera alors prise. Le nombre de personnes autorisées à entrer sera fonction de la capacité du bâtiment (max 50).

### **Personnes vulnérables**

Les personnes vulnérables décident individuellement si elles souhaitent se rendre aux rassemblements de Westlake Church Lausanne. D'une manière générale, il leur est toutefois conseillé d'éviter les lieux de forte affluence. Les personnes vulnérables doivent respecter les règles d'hygiène et de distance si elles participent à un rassemblement religieux.

### **Personnes atteintes du COVID-19**

Les personnes malades doivent absolument rester à la maison, de même que les personnes qui vivent sous le même toit ou ont été en contact étroit avec elles. Les consignes de l'OFSP sur l'isolement et la quarantaine s'appliquent, ainsi que les directives et les instructions des services cantonaux compétents. S'il s'avère après le culte qu'une personne infectée par le COVID-19 y a participé, la direction de l'Église en sera immédiatement informée. La direction de l'Église informera rapidement les participants du culte et attirera leur attention sur les règles de l'OFSP concernant cet incident.

### **Programme pour les enfants**

Le programme pour enfants pendant le culte sera mené selon les mêmes règles d'hygiène et de distance que dans l'école obligatoire. Les directives sont disponibles sur le site web du Département cantonal de l'instruction publique. Pour la crèche, ce sont les règles applicables à une crèche qui sont à respecter. Les personnes particulièrement vulnérables ne sont pas autorisées à intervenir ou à fréquenter des programmes pour enfants.

### **Petits groupes**

Pour les réunions de groupes dans les locaux de l'Église ou dans les maisons (petits groupes, groupes de prière, groupes de travail, équipes, etc.), les mêmes règles que pour les cultes s'appliquent.

### **Information**

Les personnes qui participent ou assistent à des cérémonies et des services religieux doivent être informées à l'avance des mesures de protection en vigueur.